



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-sixième session

Bonn, 8-18 mai 2017

Point 8 c) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant de la Convention

**Programme de formation d'experts pour l'examen technique des rapports
biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I
de la Convention**

**Programme de formation d'experts pour l'examen technique
des rapports biennaux et des communications nationales
des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

Projet de conclusions proposé par le Président

Additif

**Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique**

À sa quarante-sixième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a recommandé le projet de décision ci-après, pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-troisième session :

Projet de décision -/CP.23

**Programme de formation d'experts pour l'examen technique
des rapports biennaux et des communications nationales
des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

La Conférence des Parties,

Rappelant les articles 4, 7 et 12 de la Convention et les décisions 2/CP.1, 9/CP.2, 6/CP.3, 4/CP.5, 33/CP.7, 18/CP.10, 1/CP.13, 2/CP.17 et 19/CP.18 sur les communications nationales et les rapports biennaux,

Rappelant également la décision 13/CP.20, intitulée « Directives pour l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention, relatives aux inventaires de gaz à effet de serre, aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention »,



Rappelant en outre la décision 15/CP.20, intitulée « Programme de formation d'experts pour l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention »,

Ayant examiné les recommandations pertinentes de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique,

Reconnaissant l'importance du programme de formation d'experts pour l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, et celle de renforcer le programme de formation,

1. *Demande* au secrétariat de renforcer les matériels à la disposition du programme de formation, sur la base des décisions 24/CP.19 et 9/CP.21 et en tenant compte de l'expérience acquise par le biais de l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention depuis 2014, avant le début de l'examen des septièmes communications nationales et des troisièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention en 2018 ;

2. *Demande également* au secrétariat de renforcer l'interface utilisateur des cours de formation de façon à les rendre plus abordables ;

3. *Prie* le secrétariat de mettre en œuvre le programme de formation d'experts et d'évaluation des compétences pour l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, dont les grandes lignes sont exposées dans l'annexe ;

4. *Prie en outre* le secrétariat de faire figurer, dans son rapport annuel à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur la composition des équipes chargées de l'examen, des informations sur le programme de formation, en particulier sur les procédures d'évaluation des compétences et de sélection des bénéficiaires, afin que les Parties puissent mesurer l'efficacité du programme.

Annexe

Programme de formation d'experts pour l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

A. Description détaillée du programme de formation

1. Les cours ont pour but de former les experts chargés de l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. L'ensemble des cours seront disponibles en ligne pour téléchargement. Ils seront distribués sur support électronique aux bénéficiaires qui n'ont pas facilement accès à l'Internet et pourront également être mis à la disposition d'autres personnes intéressées par le processus d'examen, à condition que cela ne requière pas de ressources supplémentaires. Les stagiaires auront accès, si demande en est faite, à tous les cours toute l'année, sans intervention des formateurs.
2. Tous les cours comporteront une évaluation des compétences. Les procédures d'évaluation seront normalisées, objectives et transparentes.
3. L'évaluation des compétences se fera en ligne. Exceptionnellement, d'autres arrangements pourront être prévus, à condition que l'évaluation se déroule sous la supervision du secrétariat et ne nécessite pas de ressources supplémentaires.
4. Les nouveaux experts chargés de l'examen qui auront suivi avec succès les modules applicables du programme de formation et auront réussi l'évaluation seront invités à participer à un examen centralisé ou effectué dans le pays, aux côtés d'experts confirmés.
5. Les experts qui ne satisferaient pas une première fois aux épreuves d'évaluation des compétences pour l'un des cours pourraient s'y présenter une deuxième fois au maximum, pour autant qu'ils aient accompli en temps opportun l'ensemble des tâches leur ayant été confiées durant le cours de formation et que cela n'entraîne pas de frais supplémentaires pour le secrétariat.

B. Cours prévus dans le cadre du programme de formation

1. Aspects généraux et transversaux de l'examen des communications nationales et des rapports biennaux

Description : Ce cours porte sur les prescriptions en matière de notification et les procédures relatives aux aspects généraux du processus d'examen des communications nationales et des rapports biennaux au titre de la Convention et vise à donner aux équipes chargées de l'examen un aperçu complet des prescriptions et des orientations en matière de notification et d'examen concernant les procédures et modalités d'examen dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen internationaux. Il promeut la cohérence et l'équité dans le processus d'examen en donnant des orientations techniques sur les modalités d'examen et les outils généralement utilisés.

Préparation : 2017.

Réalisation : 2017-2020.

Groupe cible : Nouveaux experts, experts confirmés et examinateurs principaux.

Type de cours: En ligne, sans formateur.

Évaluation des compétences et modalités : Les nouveaux experts chargés de l'examen et les nouveaux examinateurs principaux doivent posséder des compétences jugées satisfaisantes avant de pouvoir faire partie des équipes chargées de l'examen.

Les examinateurs principaux et les experts confirmés sont encouragés à se soumettre aux épreuves d'évaluation des compétences. Cette évaluation s'effectue en ligne.

2. Examen technique des objectifs et des politiques et mesures, de leurs effets et de leur contribution à la réalisation de ces objectifs

Description : Ce cours porte sur les orientations et méthodes générales pour l'examen technique des informations sur le cadre directif national et sur les objectifs et les politiques et mesures en matière d'atténuation des gaz à effet de serre (GES), sur les effets de chacune d'entre elles et sur leur contribution à la réduction des émissions de GES.

Préparation : 2017.

Réalisation : 2017-2020.

Groupe cible : Nouveaux experts et experts confirmés qui passent en revue les objectifs et les politiques et mesures, et examinateurs principaux.

Type de cours : En ligne, sans formateur.

Évaluation des compétences et modalités : Les nouveaux experts chargés de l'examen doivent posséder des compétences jugées satisfaisantes avant de pouvoir faire partie des équipes chargées de l'examen. Les examinateurs principaux et les experts confirmés qui passent en revue les objectifs, les politiques et mesures, leurs effets et leur contribution à la réalisation de ces objectifs sont encouragés à se soumettre aux épreuves d'évaluation des compétences. Cette évaluation s'effectue en ligne.

3. Examen technique des émissions de gaz à effet de serre, des tendances des émissions, des projections et des effets globaux des politiques et mesures

Description : Ce cours donne des orientations et des méthodes générales pour l'examen technique des informations sur les émissions de GES, les tendances des émissions, les projections et des effets globaux des politiques et mesures.

Préparation : 2017.

Réalisation : 2017-2020.

Groupe cible : Nouveaux experts et experts confirmés qui passent en revue les tendances des émissions, les projections et les effets globaux des politiques et mesures, et examinateurs principaux.

Type de cours : En ligne, sans formateur.

Évaluation des compétences et modalités : Les nouveaux experts chargés de l'examen doivent posséder des compétences jugées satisfaisantes avant de pouvoir faire partie des équipes chargées de l'examen. Les examinateurs principaux et les experts confirmés qui passent en revue les émissions de gaz à effet de serre, les tendances des émissions, les projections et les effets globaux des politiques et mesures sont encouragés à se soumettre aux épreuves d'évaluation des compétences. Cette évaluation s'effectue en ligne.

4. Examen technique de l'apport de ressources financières, du transfert de technologies et du renforcement des capacités

Description : Ce cours donne des orientations et des méthodes générales pour l'examen technique des informations sur l'apport de ressources financières par les Parties visées à l'annexe II de la Convention aux Parties non visées à l'annexe I de la Convention, sur la promotion, la facilitation et le financement du transfert de technologies, ainsi que sur le renforcement des capacités, notamment en créant des compétences nationales sur les questions relatives aux changements climatiques, en renforçant les institutions et en développant les activités d'éducation, de formation et de sensibilisation.

Préparation : 2017.

Réalisation : 2017-2020.

Groupe cible : Nouveaux experts et experts confirmés chargés de l'examen de l'apport de ressources financières, du transfert de technologies et du renforcement des capacités, et examinateurs principaux.

Type de cours : En ligne, sans formateur.

Évaluation des compétences et modalités : Les nouveaux experts chargés de l'examen doivent posséder des compétences jugées satisfaisantes avant de pouvoir faire partie des équipes chargées de l'examen. Les examinateurs principaux et les experts confirmés passant en revue l'apport de ressources financières, le transfert de technologies et le renforcement des capacités sont encouragés à se soumettre aux épreuves d'évaluation des compétences. Cette évaluation s'effectue en ligne.
